# COMMUNE DE BAYET & COMMUNE DE BROÛT-VERNET

### DECLARATION D'INTENTION

(PIECE ANNEXE AUX DELIBERATIONS DE PRESCRIPTION DE MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DE BAYET ET BROUT-VERNET)

## DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DES COMMUNES DE BAYET ET DE BROUT-VERNET

« PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES ANCIENS AU LIEU-DIT

" BOIS DE L'ORME " »

Les communes de Bayet et de Broût-Vernet ont prescrit, respectivement par une délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et du 24 octobre 2017, la Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité de leur Plan Local d'Urbanisme afin de permettre le projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires anciens au lieu-dit « Bois de l'Orme ».

En application de l'article 121-18 du Code de l'environnement, la présente annexe à ces délibérations constitue la « déclaration d'intention » relative à cette procédure de Déclaration de Projet.

La présente déclaration d'intention comporte les mentions requises aux 1°à 6°du I de l'article L. 121-18 du Code de l'environnement, et doit permettre au public d'apprécier l'opportunité de solliciter auprès du Préfet l'organisation d'une concertation préalable selon les modalités prévues par les articles L. 121-16 et L. 121-17 du Code de l'environnement.

Conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement, la déclaration d'intention est publiée sur le site internet de la Mairie de Bayet (<a href="www.bayet.fr">www.bayet.fr</a>) et sur celui de la préfecture de l'Allier (<a href="www.allier.gouv.fr">www.allier.gouv.fr</a>), la Mairie de Brout-Vernet ne disposant pas de site internet.

Elle est également affichée dans les Mairies de Bayet et de Broût-Vernet.

#### 1- Les motivations et raisons d'être du projet

Les objectifs poursuivis par cette procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité des PLU de Bayet et de Broût-Vernet est de permettre le projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires anciens au lieu-dit « Bois de l'Orme », porté par la société JALICOT.

La réglementation et les documents planificateurs en vigueur interdisent les extractions d'alluvions modernes, avec pour conséquence la fermeture inéluctable des dernières carrières implantées en lit majeur des cours d'eau à l'horizon de l'année 2025, puisqu'elles ne pourront bénéficier d'aucune procédure de renouvellement.

Dans ce contexte, la société JALICOT a entériné le choix stratégique d'ouvrir un nouveau site d'extraction d'alluvions anciennes pour la production de granulats silico-calcaires sur le territoire des communes de Broût-Vernet et Bayet avec, en plus du marché « naturel » de Moulins et Vichy, la possibilité d'entrer sur le marché de l'agglomération clermontoise, dès la fin des principales carrières alluvionnaires à l'horizon 2026.

Ce projet d'exploitation au lieu-dit « Bois de l'Orme » englobe l'actuelle carrière communale de Bayet (autorisée par un arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2002), et doit permettre de valoriser un gisement d'alluvions anciennes rattaché à une haute terrasse alluviale de la Vallée de la Sioule.

Ce projet présente une importance dans l'économie locale, tant par l'usage des granulats produits que par les emplois qu'elle créera. À titre indicatif, la carrière générera 6 emplois directs permanents et 6 à 8 emplois indirects permanents (mécaniciens, bureaux de contrôle, géomètres...).

Ce projet, au regard de ses répercussions en termes d'activité économique et d'emploi, présente un caractère d'intérêt général contribuant à :

- Assurer la pérennité de l'entreprise JALICOT et à créer des emplois ;
- Poursuivre l'approvisionnement en granulats des collectivités locales et des entreprises ;
- Générer des recettes fiscales significatives pour les collectivités locales.

#### 2- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet

La présente Déclaration de Projet concerne le territoire des communes de Bayet et de Broût-Vernet, lieudit « Bois de l'Orme ».

#### 3- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Les incidences potentielles sur l'environnement du projet de mise en compatibilité des PLU pour permettre l'ouverture d'une carrière au lieu-dit « Bois de l'Orme » concernent principalement : l'activité agricole, le réseau hydrographique et le paysage.

De par ses caractéristiques intrinsèques, le projet d'extension induira une modification de l'occupation des sols, actuellement dominée par des terrains agricoles. Néanmoins, les terres agricoles seront reconstituées graduellement dans le cadre des travaux de remise en état par remblayage, et le seul exploitant concerné par le projet pourra alors les exploiter de nouveau.

Par ailleurs, le projet de valorisation a fait l'objet d'une caractérisation géologique et hydrogéologique, qui a permis de conclure sur l'absence de relation directe entre les circulations d'eau souterraine qui affectent les alluvions anciennes du gisement et la nappe alluviale de la Sioule, rivière concernée par le site NATURA 2000 « Basse Sioule ».

#### 4- Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public

Il n'a pas été prévu de concertation préalable avec le public pour la présente procédure de Déclaration de Projet et de mise en compatibilité des PLU de Bayet et de Broût-Vernet.